

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bretagne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne
7 boulevard Solférino
BP 90714
35007 Rennes Cedex
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur     



COMMUNE DE PLEUCADEUC

5 avenue des Sports
56140 Pleucadeuc
02 97 26 92 27
accueil@pleucadeuc.fr

NOS PARTENAIRES



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

la Chapelle Saint-Joseph

Pleucadeuc



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture : © Commune de Pleucadeuc - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

La chapelle Saint-Joseph domine la vaste campagne de la Prévostaye depuis le XVe siècle.

Trois portes de styles différents composent ce petit édifice : la porte Sud, d'esprit gothique est la plus ouvragée. Son arc, en anse de panier, s'assoit sur deux figurines portant les armes des commanditaires. Une grande verrière gothique, partiellement murée, témoigne de la mise en place d'un retable. Puis, dans la façade Sud, reste la trace de la reprise d'une baie sans doute créée pour l'éclairer. Le décor intérieur est très simple : lambris en résineux, sol recouvert de dalles de schistes d'esprit XVIIe. Dans le chœur subsiste une crédence d'origine et dans le fond une très ancienne cuve baptismale.

LE PROJET DE RESTAURATION

L'architecte Yves Dubost a conclu au nécessaire remplacement du lambris avant le rafraîchissement complet des intérieurs : chaulage des murs, rejointoiement des pierres du sol, réouverture de la baie et création d'un vitrail. Jean-Pierre Leconte, architecte du patrimoine, a

aussi révélé la dégradation des charpentes qui aujourd'hui déversent et sollicitent les maçonneries. La toiture doit impérativement être déposée pour les réparer.

La municipalité garde la volonté d'entretenir tout son patrimoine. Des travaux importants sont indispensables pour préserver la chapelle et l'ouvrir à nouveau aux visiteurs. La commune sollicite la générosité publique pour pouvoir effectuer la restauration complète de cet édifice. Nous vous remercions d'avance pour votre soutien !

LES CONTREPARTIES

Un reçu fiscal vous sera systématiquement délivré quel que soit le montant de votre don. De plus, vous bénéficierez :

- > Formule n°1 - jusqu'à 250 € : visite de chantier lors des travaux de création des vitraux.
- > Formule n°2 - au-delà de 250 € : visite guidée de l'édifice à la fin des travaux en présence du maître d'œuvre.

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Montant des travaux | 169 780,25 € |
| Objectif de collecte | 25 000,00 € |
| Début des travaux | Janvier 2019 |

Crédit photos © Commune de Pleucadeuc



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de la Chapelle Saint-Joseph

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/59679
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
la Chapelle Saint-Joseph

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

| Exemples de dons | 50 € | 200 € | 500 € |
|---|--------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small> | 17 € | 68 € | 170 € |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small> | 12,5 € | 50 € | 125 € |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small> | 20 € | 80 € | 200 € |

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre